

Image not found or type unknown



Obtention du treizieme mois

Par **ricounet**, le **20/11/2011 à 18:09**

Bonjour,rnrnj'ai signé un CDI en tant que gestionnaire immobilière niveau E3 dans une petite EURL ; je suis la seule salariée. il semble que la convention collective 3090 dont je dépends prévoit un treizième mois; y ai je droit bien que rien ne soit prévu dans mon contrat. il est simplement indiqué que mon contrat est régi par les dispositons de la convention nationale de l'immobilier.rnmon patron est il dans l'obligation de me donner ce treizième mois ?rnrnToutes les conditions de La convention collective me sont elles opposables ?rnrnrnMerci de votre réponse;

Par **pat76**, le **20/11/2011 à 18:45**

BonjourrrnrnVous avez vérifié si il ne fallait pas avoir une certaine ancienneté dans l'entreprise ou si elle était accordée également au prorata-temporis?